COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRATS-DE-CARLUX DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Etaient présents : Jean-Michel BARREAU – Amélie FLAMANT-GOURDEL- Ferdinand GUELLIER – Claude GONDAL - Nicole LABROT – Christian LARRE – Héloïse MARADENE – Christophe PARRE – – Nicolas SALABERT – Brigitte TEILLAC-PALADE

Absents : Patricia GOURSAT- Lionel REBEYROL- Mathilde ROUSSERIE - Isabelle YAHIA
Secrétaire : Brigitte TEILLAC-PALADE

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'ordre du jour en est le suivant :

Personnel :

- Renouvellement assurance statutaire 2026
- Participation cotisation santé
- Temps partiel
- Ratio Agent de Maîtrise Principal
- Fermeture Adjoint Administratif Principal 1ère classe

1 Finances

- Ouverture de crédit d'investissement 2026

2 Questions diverses

- Vente chemin communal

Renouvellement assurance statutaire 2026

- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel à CNP assurance.

Participation cotisation santé

Dans le cadre de l'obligation de l'employeur à participer aux dépenses de santé du personnel à compter du 01/01/2026, le Conseil Municipal décide :

- La labellisation des contrats
- Une participation de 15 € par agent et par mois.

Temps partiel

Le Conseil Municipal approuve les modalités d'exercice du temps partiel présenté par le centre de gestion.

Ratio Agent de Maîtrise Principal

Le taux de promotion des agents 2025 est fixé à 100%.

Fermeture Adjoint Administratif Principal 1ère classe

Le Conseil décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe qui n'est plus pourvu.

Ouverture de crédit d'investissement 2026

Le Conseil décide l'ouverture des crédits budgétaires pour la section Investissement 2026 à hauteur de 25 % soit 49131,82€

Vente chemin communal

Suite à l'enquête publique qui n'a fait l'objet d'aucune remarque, le Conseil décide de vendre une portion de chemin de 48m² à M. Jacques LABATTUT au prix de 700€

Subventions

Le Conseil autorise le Maire à présenter les dossiers de subventions à l'Etat dans le cadre de la DETR et au département concernant le projet de revitalisation du Bourg 2ème phase.

Finances

Le Conseil approuve la Décision Modificative N°2 du Budget

La séance est levée, la date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement

La secrétaire de séance
Brigitte TEILLAC PALADE